

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Héléne GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFETER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHÉL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16H15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16H55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHÉLFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17H37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB-005-14269/23/CM**

## **■ Approbation de la création d'un service de covoiturage sur le territoire métropolitain**

**60051**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Conformément au Plan de Mobilité de la Métropole, approuvé en décembre 2021, la Métropole se donne pour objectif d'accélérer la décarbonation des déplacements quotidiens sur son territoire et de lutter contre l'auto-solisme, pratique fortement ancrée sur son territoire. Elle veut optimiser la mobilité quotidienne en zones périurbaines et rurales, et mieux desservir l'activité. Cela constituera une offre complémentaire aux transports en commun sans pour autant les concurrencer.

Une expérimentation est menée depuis janvier 2021 pour accompagner les entreprises du territoire et leurs salariés dans une démarche de covoiturage du quotidien. Elle avait pour objectif de regrouper les principaux employeurs au sein d'un même outil afin de créer une masse critique d'utilisateurs. Ce service permettait la constitution de communautés de salariés au sein des entreprises et de promouvoir le covoiturage du quotidien. Le marché arrive à son terme en juin 2023. Aujourd'hui le niveau de service est insuffisant au regard des nouveaux objectifs de la Métropole : le public visé est trop restreint et ne permet pas de recueillir suffisamment de données d'usage.

Dans ce contexte et à l'instar d'autres collectivités, la Métropole ambitionne de créer un service de covoiturage du quotidien à destination de l'ensemble des administrés du territoire assorti d'une incitation financière au bénéfice des covoitureurs conducteurs. L'initiative permet de saisir les opportunités de financement proposées par l'Etat à travers le plan national de covoiturage lancé en décembre 2022 (dispositif fonds vert).

Dans la continuité des autres services de mobilité (Lecar, Levélo, ...) ce service s'appellera « *Lecovoiturage* ».

La Métropole a identifié une offre de prestation pertinente et efficiente au travers de la centrale d'achats de l'Union des groupements d'achats publics. Cette centrale met à disposition de ses membres les outils et services de la société Karos, spécialisée dans le covoiturage du quotidien. Une convention sera conclue pour organiser les modalités techniques et financières du service proposé.

Compte tenu de l'ampleur de la mise en place d'un tel service, il est préconisé d'expérimenter ce nouveau service pendant 2 ans.

- **Les paramètres du service Lecovoiturage :**

- Périmètre du service :

Le service envisagé vise les trajets du quotidien à l'intérieur du territoire de la Métropole (origine et destination).

- Articulation avec les lignes structurantes (intermodalité et non-concurrence) :

Il doit pouvoir s'articuler avec les réseaux de transports publics. La plateforme pourra proposer des trajets intermodaux de porte à porte en combinant covoiturage et transports en commun. De plus, seront exclus du subventionnement des covoiturages, les trajets en concurrence avec les lignes structurantes (métro, tramway et BHNS) en prenant en compte les horaires des lignes du réseau. Par exemple, est concurrent un covoiturage qui correspond à un trajet qui aurait pu être fait en lignes structurantes avec moins de 10 minutes de marche à pied en amont et en aval de l'offre régulière.

En dehors du fonctionnement des lignes structurantes (nuit, grève, ...), le covoiturage prend le relais.

- Distance :

De plus, il est proposé de subventionner les trajets à partir de 5km excluant de fait, les trajets de courte distance, pouvant être effectués par d'autres modes (transports en commun, vélo, marche à pied, ...).

- **Les tarifs du service « Lecovoiturage »**

Rémunération forfaitaire du conducteur	2€
Au-delà de 20km 10km maxi pris en charge par la Métropole	0,10€ / km (Maxi 3€ pris en charge par la Métropole)
Prix ticket passager	0,50€
Au-delà de 30km	0,10€ / km
Prix ticket passager abonné transports métropolitains (mensuel et annuel)	Intégré dans les abonnements transports
Au-delà de 30km	0,10€ / km

- **Les incitations financières pour les covoitureurs, conducteurs et passagers et plan national de soutien au covoiturage**

Le tableau ci-dessous décrit les propositions de financement par la Métropole du service « Lecovoiturage ». Un dossier « fonds vert » covoiturage a été déposé en parallèle.

Partage de frais par trajet ayant pour origine et départ la Métropole	Le passager paye	Le conducteur reçoit	La Métropole subventionne	Subvention attendue du « fonds vert »
Passager abonné TC Trajet >5km	0€ + 0,10€ au-delà de 30km	2€ + 0,10€ au-delà de 20km	2€ + 0,10€ / km de 21 à 30km Maxi 3€	50% du montant payé par la Métropole
Passager non abonné TC Trajet >5km	0,50€ + 0,10€ au-delà de 30km		1,50€ + 0,10€ / km de 21 à 30km Maxi 2,50€	

En fonction du retour d'expérience de ce nouveau service, de nouveaux développements seront envisagés en cohérence avec la stratégie souhaitée par la Métropole en matière de covoiturage du quotidien.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Où le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en œuvre un service de covoiturage du quotidien sur l'ensemble de son territoire ;
- Qu'il est nécessaire de mettre en place une contribution financière destinée à inciter un nombre croissant d'utilisateurs et à pérenniser les nouvelles attitudes de covoiturage du quotidien.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est créé le service de covoiturage du quotidien « *Lecovoiturage* », à l'échelle métropolitaine ainsi que la mise en place d'une incitation financière pour les conducteurs / covoitureurs.

**Article 2 :**

Sont approuvés les tarifs du dispositif d'incitation financière créé pour favoriser le covoiturage du quotidien.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transport - Nature 6574 - Sous politique C360 - Service gestionnaire 4DITRT.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout acte et à prendre toute mesure nécessaire à la réalisation de ce service.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS